

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 007-200039808-20260602-2026_06_008-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 02 juin 2026

Convocation du 26 mai 2026

N° 2026_06_008

Objet : Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Le 2 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Orgnac-l'Aven, salle d'animation rurale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, , Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Laurence HOTTE à Hervé OZIL, Robert GUERRAIRI à Franck CHABAUD, Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO, Béatrice MOREAU à Samy CHEMELLALI

Absente : Jocelyne CHARRON

Secrétaire de séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Vote lors du CFU

Nombre de présents : 34 Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38 Vote : 38 pour

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget principal de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) est soumis à délibération s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Luc PICHON, président et ordonnateur, quitte la salle au moment du vote conformément aux dispositions applicables.

Le conseil désigne Jean-Yvon MAUDUIT pour assurer la présidence de séance lors du vote.

Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé et après délibéré,
A l’unanimité des membres présents et représentés,

Précise que le Président est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal de la communauté de communes des Gorges de l’Ardèche tel que résumé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 639 437,00	310 547,72		310 547,72	2 639 437,00
Opérations de l'exercice	17 267 675,13	17 623 327,42	3 239 385,41	1 475 810,46	20 507 060,54	19 099 137,88
Totaux	17 267 675,13	20 262 764,42	3 549 933,13	1 475 810,46	20 817 608,26	21 738 574,88
Résultat de clôture		2 995 089,29	2 074 122,67		2 074 122,67	2 995 089,29
Restes à réaliser			303 339,01	1 553 923,85	303 339,01	1 553 923,85
TOTAL		2 995 089,29	2 377 461,68	1 553 923,85	2 377 461,68	4 549 013,14

Constata les identités de valeurs avec les indications des écritures comptables relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

René UGHETTO